



Élection au sein d'une association sportive

Par **Amelie0505**, le **26/09/2020** à **00:12**

Bonjour, j'ai plusieurs questions :

1. Où trouver les statuts d'une association ? À la préfecture où les membres du bureau sont enregistrés ?
2. Au sein d'une association sportive où des mineurs sont inscrits, est-ce que les parents de ces enfants votent, ou bien il n'y a que les adhérents majeurs qui votent ?
3. Le président de l'association prend seul les décisions, et souvent à l'encontre des avis des autres membres du bureau. Que peut-on faire ? Les choix pris sont-ils votés par les membres du bureau, ou bien le président a le pouvoir de décider seul ?
4. Lors de l'AG, si dans les statuts le président est reconduit de façon pérenne, peut-on proposer une autre personne à ce poste, et effectuer une élection entre le président et cet adhérent souhaitant tenir le rôle de président ?

Merci par avance de vos réponses.

Cordialement.